

St-PIAT et ses hameaux

N° 14

Le Mot du Maire

Bonne année ! Que 1988 vous apporte tout ce que vous désirez pour vous-mêmes et vos proches, mais aussi pour votre commune. Souhaitons que l'évolution du village continue comme par le passé, grâce au concours de tous. J'en profite pour remercier les bénévoles qui ont contribué à des travaux de terrassement à Grogneul et féliciter Madeïmoïsele Brisson pour son premier prix lors de l'exposition des peintres amateurs, à Maintenon.

Vous savez que cette année, le budget communal est très lourdement grevé par la reconstruction du mur du cimetière (je vous en ai déjà parlé), ce qui nous a contraint à différer certains travaux envisagés. Néanmoins, soyez certains que je veillerai à ce que le maximum soit réalisé.

J'ai été contraint de rappeler à l'ordre certains habitants, en raison de travaux effectués sur leur propriété, sans permis de construire. Je vous rappelle que, même pour une clôture, vous devez déposer en mairie une demande de permis de construire et d'alignement : ceci correspondant aux règles imposées par le POS, qui tient compte du site protégé de St PIAT.

Que ces contraintes ne vous empêchent pas de bien préparer la venue du printemps !

B. VIET.

Editorial

Peu à peu, SAINT-PIAT, se transforme :

- réfection de rues et de la place
- constructions nouvelles

le visage du village change et nous l'espérons s'embellit. La Société Archéologique d'Eure-et-Loir fait le recensement du patrimoine artistique du département et travaille actuellement sur le canton de Maintenon. Vous pouvez, tous participer à enrichir la « mémoire » du patrimoine, au suivi de l'évolution des richesses architecturales, à la métamorphose de la commune et du canton.

Pour ce faire, il vous suffit d'adresser vos photographies à la

Société ARCHEOLOGIQUE d'Eure-et-Loir,
16 rue Saint Pierre - 28000 CHARTRES.

Mais plus près de vous, vos archives, vos appareils photos peuvent nous être utiles. Reprenez dans le No précédent, l'appel du chef de corps de la Compagnie de Sapeurs Pompiers R. TEILLARD, cherchant à retrouver l'histoire de la Compagnie.

Pour notre part, nous cherchons toujours à établir l'histoire de SAINT-PIAT et à savoir qui était St PIAT. Nous en avons trouvé deux autres.

- l'un à LANVALLAY, dans les Côtes du Nord et nous tenons à remercier M. le Maire de Lanvallay et surtout M. Yves Castel, conseiller municipal, de la riche documentation qu'il nous a fournie et que nous allons publier.

- l'autre à SECLIN, dans le Nord où une collégiale lui est consacrée.

Est-ce le même St PIAT ? Y en eut-il plusieurs du même nom ? Sera-t-il possible de conclure ? En tout cas, vos idées, vos documents sur la question nous intéressent.

J. ALMERAS.

LA LECTURE,

C'est comme

la soupe,

GRANDIR

Concours de dessins

Sandra ALAINMAT, Lauréate du Concours d'affiches pour l'exposition de livres destinés à la Jeunesse. Ont été également remarqués, les affiches de Fabien GAUTHIER, C.P. Thomas DUVIVIER, C.M.I., Julie WAGNER, C.M.2. Ces lauréats seront abonnés à Amis-Coop.



SERVICE DE SOINS

- Pour le maintien à domicile des personnes âgées
- Améliorer le soutien à domicile des personnes âgées dans le domaine sanitaire ;
- éviter une hospitalisation inadaptée qui déracine la personne âgée ;
- faciliter ou accélérer une sortie de l'hôpital ;
- aider les enfants qui ont à charge, chez eux, des parents âgés ;
- prévenir et retarder la dégradation de l'état de santé des personnes et les aider à garder leur autonomie.

Tels sont les buts du service de soins infirmiers à domicile aux personnes âgées.

Ce service coordonne l'action d'une équipe de professionnels (infirmiers, aides soignants, pédicures) qui interviennent sur prescription médicale auprès des personnes malades, invalides ou handicapées, pour assurer des soins globaux et continus : soins infirmiers et d'hygiène générale (toilette, prévention d'escarres, aide pour le lever, le coucher, boire ou manger, etc.).

UNE STRUCTURE ASSOCIATIVE

Le service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées repose sur une association d'Aide à domicile en milieu rural (A.D.M.R.) gérée et animée par des bénévoles.

L'association, qui intervient sur plusieurs communes, a pour fonctions :

- de détecter les besoins et de faire connaître le service ;
- d'assurer la gestion financière globale du service ;
- de recruter le personnel salarié ;
- de veiller à l'environnement affectif des bénéficiaires en maintenant leurs relations sociales avec les clubs, les institutions locales, le voisinage...

QUI PEUT BENEFICIER DU SERVICE

Le service s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes (dans certains cas, le service peut aussi intervenir auprès de personnes de moins de 60 ans).

Il faut par ailleurs que la personne se trouve dans une des situations suivantes :

- phase aiguë de maladie temporaire, sans gravité (exemple : grippe, fracture, bronchite) ;
- état de dépendance qui nécessite une prise en charge pour une durée très longue, pouvant aller jusqu'à une phase terminale de vie (exemple : cancer).

La personne doit également être affiliée à un régime d'assurance maladie et résider à domicile (à son domicile, chez des parents ou amis ou encore dans un foyer logement).

DEMANDE, ATTRIBUTION ET COUT

La demande d'entrée dans le service doit être faite auprès de l'association A.D.M.R. gestionnaire du service. La personne peut également s'adresser à son médecin ou infirmier.

C'est le médecin traitant ou hospitalier qui prescrit l'entrée dans le service et qui garde la responsabilité du traitement prescrit.

C'est la caisse d'assurance maladie ou l'aide médicale (pour les non assurés sociaux) qui paie l'intervention. La personne prise en charge n'a rien à déboursier.

COMMENT S'ORGANISE L'INTERVENTION

L'équipe soignante est constituée d'aides soignants, d'infirmiers (libéraux ou d'un centre de soins ayant passé convention avec le service) et de pédicures.

Les aides soignants sont salariés du service ; ils travaillent souvent à temps partiel.

Le malade conserve le libre choix de son infirmier et de son pédicure qui sont rémunérés à l'acte ou à la vacation par le service.

L'équipe soignante assure l'ensemble des soins infirmiers et d'hygiène. Il y a partage des tâches en fonction des actes qui relèvent de la compétence ou de la qualification de chacun.

La fréquence et la durée des interventions auprès des malades varient en fonction des besoins. Le service fonctionne sept jours sur sept.

La responsabilité du fonctionnement du service et la coordination des interventions sont assurées par une infirmière coordinatrice, salariée de l'association. Elle a également un rôle d'encadrement des aides soignants et s'occupe du travail administratif.



Soins Infirmiers à domicile des Cantons de
MAINTENON - NOGENT le ROI
2, Place Aristide Briand - 28130 MAINTENON
Tél. 37.23.08.01.

MAY SA

NOGENT - LE - PHAYE
BP 237 - 28004 CHARTRES
TÉLEX CCI EL 760830 CODE DR
TÉL. 37.31.61.60 LG

TRAVAUX PUBLICS

ROUTES CANALISATIONS CARRIERES
VILLES ET COMMUNES
IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES
LOTISSEMENT - CONCEPTION ET RÉALISATION
TRAVAUX PARTICULIERS - TENNIS

Sapeurs Pompiers



Pour en savoir plus sur le rôle de la compagnie de Sapeurs Pompiers. Le fait d'être pompier bénévole dans notre village, nous engage dans les diverses activités, à nous comporter suivant un règlement de mise en œuvre opérationnelle, rédigé par la

direction départementale des services d'incendie et de secours.

La mission des sapeurs pompiers dans la commune : ils interviennent sur décision de monsieur le Maire.

Dans : les cas d'incendies

locaux d'habitation, entrepôts, forêts, véhicules, etc..

Dans : le cas d'accidents de la circulation, routière, ferroviaire, fluviale et aérienne

Pour : secourir les victimes,

d'intoxication, de suffocation, d'accident en milieu aquatique. Les personnes en péril.

Dans : le cas d'autres accidents,

pollutions, inondations, explosions.

Dans : diverses sorties

. Pour sauver des animaux

dans le cas de biens menacés.
dans le cas de recherches.

Pour : la destruction des nids de guêpes.

Pour : le contrôle 2 fois par an des 15 poteaux et bouches d'incendie sur l'ensemble de la commune.

Lors d'escorte dans les cérémonies officielles.

Je souhaite ne pas avoir à intervenir pour la plupart de ces sinistres et vous présente les vœux de la compagnie, pour la nouvelle année.

R. TEILLARD

PS : Les sapeurs pompiers tiennent à remercier toute la population pour l'accueil qui leur a été réservé lors de leur passage pour les calendriers.

Section Football

LES FOOTBALLEURS VOUS PRESENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX

En cette fin d'année, je tiens à vous présenter au nom de tous les FOOTBALLEURS, une bonne et heureuse année 1988.

Je remercie les nombreuses personnes venues au bal du foot, et l'excellent accueil que vous avez réservé aux footballeurs de tous âges pour la vente des calendriers.



Je tiens personnellement à remercier les nombreuses personnes qui d'une façon ou d'une autre, m'ont montré de la sympathie lors de mon accident.

Les FOOTBALLEURS, AMIS et SUPPORTERS de la section FOOTBALL remercient particulièrement les POMPIERS bénévoles de SAINT-PIAT, qui sont intervenus, et ont répondu présents, lors des TROIS ACCIDENTS parvenus sur le stade de SAINT-PIAT. Je suis moi-même très bien placé... pour vous assurer de leur dévouement.

Notre section se porte bien, et le nombre grandissant d'amis et supporters, montre le sérieux de notre entreprise.

Bien sportivement,

Philippe SIMONNET.

Nos amis les bêtes



FORMALITES aux Frontières Françaises

La vaccination antirabique est obligatoire pour le retour de votre chien ou de votre chat en France. L'animal est âgé de plus de 3 mois et la vaccination doit avoir été pratiquée depuis plus d'un mois et moins d'un an, faute de quoi l'animal risque d'être gardé en quarantaine pour vaccination aux frais du propriétaire.

Les propriétaires d'animaux âgés de moins de 3 mois doivent fournir un certificat d'origine et de santé.

FORMALITES aux Frontières des autres pays

Cette liste, est sujette à modification. Pour plus de sûreté, se renseigner au consulat ou à l'ambassade du pays concerné. Pour la Corse, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion, la vaccination antirabique et un certificat de bonne santé sont obligatoires.

L'importation des animaux domestiques vers la Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie est interdite.

Pays	Carte d'origine	Vaccination antirabique	Carte de santé	Autres mesures
ALGERIE	•	•		
ALBANIE DE	•	•		
ALBANIE DU	•	•		
ANDORRE				
ARGENTINE	•	•		
AUTRICHES	•	•		
AUTRICHES	•	•		
BELGIQUE	•	•		
BULGARIE	•	•		
CHYPRE	•	•		
DANMARK	•	•	•	•
ESPAGNE	•	•		
ETATS UNIS	•	•		
FRANCE	•	•		
GRÈCE	•	•		
IRLANDE	•	•		
ITALIE	•	•		
JAPON	•	•		
LIBAN	•	•		
LUXEMBOURG	•	•		
MAROC	•	•		
MEXIQUE	•	•		
MONTENEGRO	•	•		
MOROCCO	•	•		
NETHERLANDS	•	•		
NORVEGE	•	•		
PORTUGAL	•	•		
ROYAUME UNI	•	•		
RUSSIE	•	•		
SARDEGNE	•	•		
SLOVACIE	•	•		
SLOVAQUIE	•	•		
SUISSE	•	•		
TURQUIE	•	•		
TURQUIE	•	•		
TURQUIE	•	•		
URUGUAY	•	•		
USA	•	•		
YUGOSLAVIE	•	•		

Pays	Carte d'origine	Vaccination antirabique	Carte de santé	Autres mesures
ALGERIE	•	•		
ALBANIE DE	•	•		
ALBANIE DU	•	•		
ANDORRE				
ARGENTINE	•	•		
AUTRICHES	•	•		
AUTRICHES	•	•		
BELGIQUE	•	•		
BULGARIE	•	•		
CHYPRE	•	•		
DANMARK	•	•	•	•
ESPAGNE	•	•		
ETATS UNIS	•	•		
FRANCE	•	•		
GRÈCE	•	•		
IRLANDE	•	•		
ITALIE	•	•		
JAPON	•	•		
LIBAN	•	•		
LUXEMBOURG	•	•		
MAROC	•	•		
MEXIQUE	•	•		
MONTENEGRO	•	•		
MOROCCO	•	•		
NETHERLANDS	•	•		
NORVEGE	•	•		
PORTUGAL	•	•		
ROYAUME UNI	•	•		
RUSSIE	•	•		
SARDEGNE	•	•		
SLOVACIE	•	•		
SLOVAQUIE	•	•		
SUISSE	•	•		
TURQUIE	•	•		
TURQUIE	•	•		
TURQUIE	•	•		
URUGUAY	•	•		
USA	•	•		
YUGOSLAVIE	•	•		

MORSURES-GRIFFURES :

Précautions à prendre.

En cas de morsure par un animal (domestique ou sauvage) il est nécessaire de prendre quelques précautions d'usage pour éviter d'être contaminé par un éventuel virus rabique.

- en ce qui concerne l'animal

s'il s'agit d'un animal domestique (chat, chien, animal d'élevage...) la surveillance vétérinaire de 15 jours est obligatoire, que l'animal soit vacciné ou non contre la rage.

s'il s'agit d'un animal sauvage, il est fortement conseillé de procéder à un traitement antirabique.

- en ce qui concerne la personne mordue ou griffée

Toutes les blessures (morsure ou griffures) doivent faire l'objet d'un lavage minutieux et prolongé avec de l'eau ou mieux de l'eau savonneuse ou de l'eau de javel, ce qui chassera la bave de l'animal et éventuellement détruira le virus.

Après essuyage, désinfection avec alcool, ammonium quaternaire ou autres produits un traitement antibiotique et antitétanique est envisagé si nécessaire par le médecin.

Si la contamination rabique paraît fort probable un traitement antirabique sera pratiqué sans attendre.

Jean Marie LENOIR

TAXI GENEVIÈVE TEL. 37.32.36.31

TOUS LES JOURS A TOUTE HEURE

HÔPITAUX - TOUTES DISTANCES - AÉROPORTS

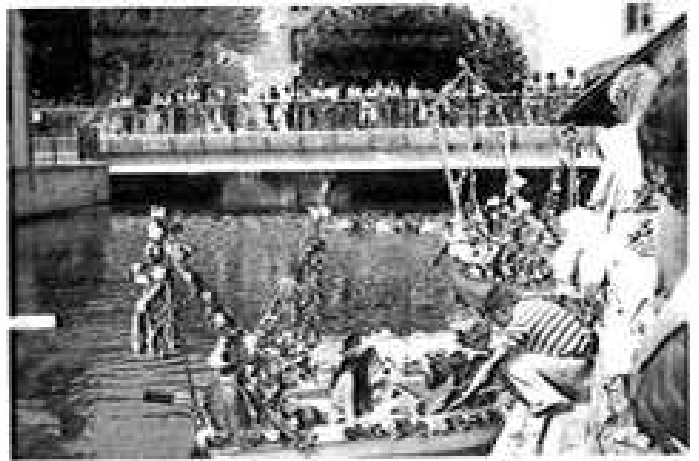
46, rue de la République. 28130 SAINT-PIAT



RETROSPECTIVE 1987



6 SEPTEMBRE - Méchoui : Radio-crochet



14 JUILLET - Concours de bateaux fleuris



14 JUILLET - " La Lauréate " : Madame Boget



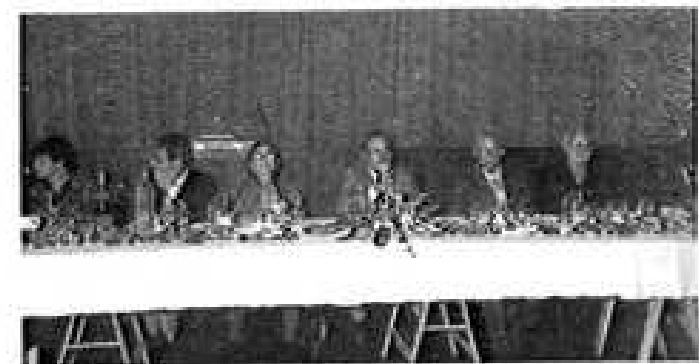
14 JUILLET - Concours de Pétanque



**9 MAI - Course de tandems des non-voyants et handicapés (Handisport).
Challenge Henry CORNET**



6 SEPTEMBRE - Méchoui du Comité des Fêtes



13 MAI - Banquet des Anciens



Club de la Vallée

Le Club de la Vallée, rappelle, qu'il est ouvert, tous les 1er et 3^{ème} vendredi de chaque mois ; de 14 h.30 environ à 18 h. ; à toutes les personnes des Communes de Saint-Piat - Mévoisins, Chartainvillers et Soulaire, ayant cessé leur activité, quel que soit leur âge, et désireuses, soit de se retrouver, entre amis, soit de faire plus ample connaissance avec des voisins que souvent elles connaissent peu.

Le Club, est animé par Madame Saint Ouen, déléguée, de la Croix-Rouge, qui par une petite causerie, nous tient au courant de diverses questions, nous fait chanter, nous fait faire quelques mouvements de gymnastique et nous conseille dans divers travaux manuels, tout cela, sans aucune obligation, ni contrainte, puis, selon le goût de chacun, l'après-midi, se déroule, soit en jouant aux cartes, au scrabble, en faisant du tricot... Le goûter est servi, et tout se passe dans une ambiance très amicale.

Au cours de l'année 1987, il a été organisé :

- le 8 mars un bal travesti, qui a, comme les années précédentes, remporté un vif succès, beaucoup s'en souviennent, et attendent le prochain qui aura lieu le 12 mars 1988.

- le 3 avril 1987, c'était le repas annuel, offert à tous les membres.

- le 12 août, nous partions en car pour le Havre -Rouen. Au Havre, nous visitons le port, en bateau, à Rouen, toujours avec guide, la vieille ville n'avait plus de secret. Le voyage transport, était offert par le Club, et le repas, fort apprécié, était à la charge des participants.

- Le 29 août, avec les membres d'autres Clubs, il était possible d'aller à Cholet et d'assister au spectacle, au Puits du Fou. Ce voyage était établi sur deux jours, à la charge des participants, mais à un prix préférentiel.

- Le 22 novembre, la vente annuelle du Club, offrait les ouvrages, réalisés au cours de l'année, nous sommes toujours heureux de voir que tous les travaux sont appréciés et trouvent vite acquéreurs.

Nous remercions toutes les personnes qui viennent nous aider par leur présence et leurs achats.

Au cours de l'année, des possibilités sont offertes, toujours à des prix avantageux et sans s'occuper de quoi que ce soit, d'aller à des spectacles à Paris, en car, avec des membres d'autres Clubs.

Si tout ce qui précède ne sont que des joies, il ne faut pas oublier nos peines, et lorsque l'un de nous est malade ou nous quitte, les membres du Club, répondent toujours présents, pour se retrouver autour des familles éprouvées.

Pensant que ce petit exposé donnera envie aux lecteurs disponibles de venir grossir les rangs de notre Club, qui, malheureusement, avec les années (13 ans), diminue. Il faut venir vous joindre à nous, si vous voulez, que le Club demeure.

N'oubliez pas notre bal costumé (déguisements facultatifs), le 12 mars, à la salle des fêtes. Nous vous attendons.

G. ANDRE.



Comité des Fêtes

Le 24 juin, Monsieur Pierre BENHAMOU, a démissionné de son poste de Président, ce qui a donné lieu à un remaniement du bureau.

L'assemblée était constituée de seize membres.

Le nouveau bureau, se compose comme suit :

Président :	Denis LEVEILLARD
Vices-présidents :	Michel LANIER Guy BOGET
Trésorière :	Anne-Marie FOUR
Trésorière Adjointe :	Jeanine CHARTIER
Secrétaire :	Christiane DUGUET
Secrétaire Adjointe :	Marie-Louise GUIDOU.

Pierre BENHAMOU, reste membre, au sein du bureau, ainsi que le reste de l'assemblée.

Nous avons, depuis, assuré l'animation du 14 juillet, efficacement épaulés par le conseil municipal et nos amis Footballeurs et Pompiers ; ainsi que le Méchoui annuel qui a remporté un vif succès.

La prochaine assemblée générale du Comité des Fêtes, aura lieu le 11 Mars 1988, et à cette occasion nous vous rappelons, que la vocation du Comité, étant l'animation du village, les bonnes volontés, seront les bienvenues.

Note dynamisme dépend aussi de vous et nous comptons sur votre aide, vos idées et vos bras.

D. LEVEILLARD.

La silhouette dynamique, le cheveu court cendré, de Gisèle BRISSON, accompagnée de son fidèle cocker « UGO », est bien connue des habitants de GROGNEUL.

L'ancienne secrétaire, Assistante Médicale du Service du Docteur BANCAUD, à l'Hôpital, a réussi son intégration, bien que parisienne, en résidence secondaire... mais depuis 1930. Les difficultés de la période 1939-1945, ont fait apprécier à ses voisins ses qualités et son adaptation à la vie rurale.

Mais l'artiste, le peintre « touche à tout » de toutes les expressions picturales semble plus connue, à l'extérieur de la commune. Nous avons entendu parler du peintre animalier, dont les chiens et les chats sont remarquables ; l'expression de leur regard est saisissante de vie, nous avons aussi découvert, chez elle, des paysages, des natures mortes de fruits.

Nous avons été conquis par sa passion, cette envie de faire partager le rêve, la joie de vivre, par des aquarelles, des huiles, des dessins à la plume ou plus simplement des fleurs, au crayon feutre.

Malgré sa grande modestie, nous avons surtout découvert le bonheur d'arriver à faire aimer une peinture à un public, pas forcément initié à cet art, mais qui a apprécié ce qu'elle fait, en lui décernant le « Prix du Public 1987 » de l'exposition Maintenon-Pierres, pour l'ensemble de son œuvre.

Un grand peintre, nous ne savons pas, une artiste douée et sensible certainement, pour nous, un après midi d'émerveillement.

11 Novembre 1987
J. et L. ALMERAS.



**Chez
Monique et Patrick**

Bar - Restaurant

46 rue de la République
28130 Saint-Piat
Tél. 37.32.32.40.

ELECTRICITE GENERALE

Radio - Télé - Ménager

Jean FICHET

58, Rue de la République
28130 - St PIAT
Tél. : 37.32.38.14
Répondeur téléphonique

**CHAUFFAGE - PLOMBERIE
RÉMY HACHE**

7, place de Vauvilliers
28130 SAINT-PIAT
Tél. 37.32.31.32.

TABAC - ARTICLES DE PÊCHE - COURSES - MEDAILLES - TROPHÉES



**bar des sports
maison Daniel**

24, rue de la République - 28130 SAINT-PIAT - Tél. 37.32.30.34

Denis LEVEILLARD
Maréchal Ferrant

CHANGÉ
28130 MAINTENON
Tél. 37.32.33.58.

**BOUCHERIE-CHARCUTERIE
VOLAILLES**

Michel FOUCAULT

50, rue de la République
SAINT-PIAT
28130 MAINTENON
Tél. 37.32.30.14. - R.C. 75-A-12

Boulangerie - Pâtisserie
Michel PROVENDIER

11, rue de la République
SAINT-PIAT
28130 MAINTENON
R.C. CHARTRES 59 A 70
Tél. 37.32.30.42.

Garage I.CAEL



mécanique-
tolerie-peinture

28130 Chartainvilliers
(37)32-34-12



S.A TOUTIN

Service après vente assuré
TEL. 37.23.00.34
28130 MAINTENON

**MENUISERIE - CHARPENTE
ESCALIERS - AGENCEMENT
B. VIET**

44, rue du Marais
à Saint Piat

28130 MAINTENON - R.M. 175.66.28

*Maçonnerie - Carrelage - Faïence
Restauration*

HUBERT ALAIN

24, rue de la République
28130 ST-PIAT - Tél. 37.32.44.54.
R.M. 28.011.002.679



Bray Bernard

Peinture vitrerie
Revêtements de sols et murs

10 RUE DE LA REPUBLIQUE - 28130 MAINTENON
TEL. 37.32.41.24

**MINOTERIE GOUBET
ET CIE**

MOULIN DE L'HORME-HALÉ

28130 SAINT-PIAT

S.A. au capital de 500 000 F
R.C. Chartres 60 B 19
Tél. 37.32.30.03.
SIRET 806 020 194 00015

SPAR

Un libre - service
dans votre village
Mr et Mme LEGEARD
Place Veauvilliers
Saint-Piat - 37.32.37.38

S.A. GARAGE DU CHATEAU



P. BELCÆIL

Concessionnaire Renault

MAINTENON
Tél. 37.23.00.67.

Monteur en chauffage central
Plomberie - Couverture

TEILLARD Raymond

Artisan

54, rue des Martels
SAINT-PIAT
Tél. 37.32.35.15.

Ets ROY S.A.

au capital de 650 000 F
**Chemin N° 15 à CHANGÉ
SAINT-PIAT**
28130 MAINTENON

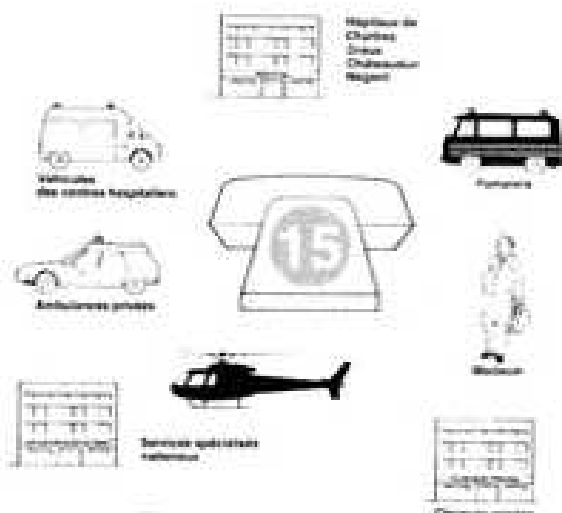
SIRET 775729981 00024 - APE 2111
Tél. 37.23.02.74, et 37.23.03.83.

LES QUATRE VENTS

1, place Vauvillier 28130 SAINT-PIAT
Tél. 37.32.32.53.

Spécialités : Crustacés, Fonducs, Diners d'affaires, Noces, Banquets

Ouverture à 11 heures
Fermé lundi soir - Mardi et Mercredi Journée
R.C. 80 B 45 318021 300



Le **15** un numéro à l'écoute de l'urgence médicale.



PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR



Quand faire appel au SAMU ?

En cas d'urgence médicale : accident, intoxication, malaise... chez vous ou en dehors, au travail, sur la route...

Que va-t-il se passer ?

Un médecin spécialiste des urgences de l'hôpital de Dreux vous répondra. A partir de ce que vous lui direz, il vous enverra le médecin ou les moyens de secours, qui, près de chez vous, sont prêts à intervenir : selon le cas, le médecin de garde, un véhicule de secours de l'hôpital le plus proche ou des pompiers, une ambulance privée pour une demande de transport sanitaire...

Si un accident survient loin de Dreux, va-t-on demander aux moyens de secours de Dreux d'intervenir ?

Absolument pas ! le médecin responsable du SAMU est bien à Dreux, mais son rôle est précisément d'envoyer, en fonction de la gravité du problème, les moyens d'intervention les plus adaptés et les plus proches de l'accident, ou de faire transporter les victimes vers l'établissement de soin compétent qui se trouve à proximité.

Il ne peut d'ailleurs pas en être autrement puisque le SAMU, service de régulation des appels d'urgence, ne possède aucun moyen de transport sanitaire ni aucun équipement de soins d'urgence.

De ce point de vue rien n'est changé : les ambulanciers, les pompiers, les services hospitaliers ou ceux des cliniques privées, les médecins privés interviendront comme par le passé mais ils seront plus efficaces parce qu'ils seront mieux coordonnés.

Mais alors le SAMU, qu'est-ce que c'est ?

C'est une permanence téléphonique avec un médecin des urgences disponible 24 heures sur 24 qui est en relation immédiate avec tous ceux qui participent aux interventions d'urgence, et qui, à partir de votre appel choisira le moyen le meilleur et le plus rapide.

Le SAMU, c'est donc un accès simple et permanent à tous les moyens d'aide médicale urgente et cela permet leur utilisation optimale.

La mise en place depuis le 1er janvier 1988 du SAMU 28 (Service d'aide médicale urgente d'Eure et Loir) permet d'accroître considérablement l'efficacité des structures médicales déjà existantes.

Il m'a paru souhaitable de préciser ce que la population de nos communes peuvent en attendre.

Les moyens d'urgence préexistants sont bien évidemment maintenus et se situent à deux niveaux :

d'abord les transports d'urgence auxquels il est fait appel : les pompiers, la gendarmerie, le centre hospitalier de Chartres qui possède un service spécial (le SMUR : Service mobile d'urgence et de réanimation doté de véhicules adaptés) et les ambulanciers privés.

ensuite les centres de soins : depuis le cabinet de consultation de votre médecin traitant jusqu'au service d'urgence du centre hospitalier en passant par les cliniques privées.

Encore une fois il est clair qu'avec la mise en place du SAMU cette situation subsiste dans son intégralité : les victimes d'un accident seront transportées par un véhicule de pompiers ou par une ambulance vers le centre de soins le plus proche ou le plus adapté au cas précis.

Dans ces conditions qu'apporte de plus le SAMU ? En quoi consiste-t-il ?

Le SAMU, et ceci est important, assure la coordination de l'ensemble des moyens existants et leur utilisation optimale, c'est un centre de réception et de régulation des appels d'URGENCE.

Le SAMU présente donc l'avantage de pouvoir mobiliser à partir d'un numéro d'appel unique LE NUMÉRO 15 et grâce au diagnostic donné par un médecin de permanence, 24 h. sur 24, les moyens les plus conformes à la situation et les plus rapides.

Mais le médecin régulateur peut aussi juger que l'appel qu'il reçoit ne nécessite pas le recours à un véhicule de transport d'urgence, il transmettra alors votre appel au médecin le plus proche de votre domicile ou le week-end au médecin de garde de votre canton, dans tous les cas ou bien sûr si votre médecin traitant habituel n'est pas disponible.

Une statistique nationale réalisée en 1986 et recensant 489.000 appels fait apparaître que sur 100 appels, 31 % sont orientés vers un médecin généraliste libéral, 12 % vers un service de secours des sapeurs pompiers, 18 % sur les SMUR hospitaliers et 10 % sur les ambulanciers privés ; le solde étant constitué par les activités de conseils et de renseignements donnés par téléphone (16 %) et les appels erronés.

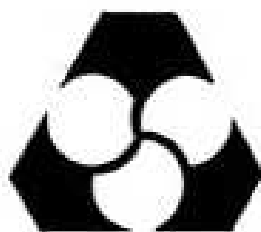
Le médecin généraliste reste donc l'intervenant principal dans l'activité de ce nouveau système d'urgence.

Suite à la décision du 17 juin 1987 de la Direction Générale de la Santé du Ministère des Affaires Sociales, le SAMU 28 est implanté au centre hospitalier de Dreux, il est installé dans un local de 25 m² au sein du service de réanimation de l'hôpital. Le personnel comprend : 5 personnes d'aide à la régulation médicale, 5 médecins réanimateurs et 7 internes du SMUR, il possède un équipement radiotéléphonique complet, un micro ordinateur, une documentation toxicologique et pharmacologique, et un accès par Minitel aux banques de données spécialisées.

La création d'un Centre 15 - dans notre département n'apporte pas uniquement une amélioration dans la rapidité et la qualité des secours d'urgence mais il apporte également du fait de l'étroite connexion des moyens déjà en place : de sérieuses économies pour la Sécurité Sociale et les Collectivités Locales grâce à la limitation des sorties inutiles des véhicules de Secours (pompiers) et à l'adaptation de la réponse du SAMU aux besoins du malade ou de l'accidenté.

• Docteur GALLIOT.

**Crédit
Mutuel**



«Les Uns Les Autres»
25, rue Collin d'Harleville
28130 MAINTENON
Tél. : (37) 23.03.05

Etat Civil pour 1987

NAISSANCES

DUMONT Ariane - CHARTRES - 10 juillet 1987
 DUNAS Milanie, Aurélie - CHARTRES - 05 MARS 1987
 DUVAL Mathieu, Guy, James - CHARTRES - 13 OCT. 1987
 GASCON Jennifer, Louise, Isabelle - CHARTRES - 10 JANV. 1987
 JOUVE Laëtitia, Jeannine, Yvonne - CHARTRES - 16 FEV. 1987
 NOO Vincent, Charles - CHARTRES - 25 MAI 1987
 PICARD Simon - CHARTRES - 17 NOV. 1987

MARIAGES

COHEN Claude, Henri, Benjamin
 et TISSERAND Jocelyne, Maryvonne - 26 DEC. 1987
 DUVAL Bertrand, René, Yves
 et BURIDANT Catherine, Jacqueline, Mireille - 10 OCT. 1987
 LANDIER Patrick, Henri
 et DORE Anne-Sophie, Marie, Nicole - 04 JUL. 1987
 MARTIN Pascal, Hubert, Christian
 et PRELAT Christiane, Jacqueline - 30 MAI 1987
 MICHEL Jean-Luc, Pierre
 et LEON Christine, Gilberte, Juliette - 31 OCT. 1987
 SANTOS LIBORIO Paulo, Rogério
 et BIENAIMÉ Gisèle, Louise - 02 MAI 1987

DECES

ALLEMAND Vve GUEDON Suzanne, Olga - 28 MAI 1987
 LE BRETON Jean-Yves - 13 DEC. 1987
 MATHIS Vve BINET Eugénie, Virginie - 18 MARS 1987
 MORICE Charles, Henri - 28 NOV. 1987
 POJET Vve NÔNY Eloïse, Mathilde - 30 MARS 1987
 RENARD Vve BIZERU Madeleine, Christiane, Jeannine, Augustine - 08
 FEVRIER 1987

TRANSCRIPTIONS DE DECES

DUMONT Ariane (Chartres le 16.07.1987)
 HOSPITAL ép. BOUJICAULT Simone, Jeanne (le Coudray 15.04.87)
 LAMBERT Claude, André, Jacques (Jouy le 10.01.87)
 REMBERT Maurice, Marcel (le Coudray 16.04.87)

TARIF de LOCATION de la SALLE des FETES pour 1988

1.- Sans chauffage - nettoyage inclus

- soirée (jusqu'à 6 heures le lendemain) - 945 F.
- habitants de la commune - 745 F.
- journée supplémentaire - 400 F.

2.- avec chauffage (du 1.10 au 30.4)

- soirée - 1.125 F.
- habitants de la commune - 925 F.

3.- après midi - 12 h. à 18 h.

sans chauffage - 360 F.
 avec chauffage - 420 F.
 utilisation de la cuisine - 170 F.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est interdit
 de planter des clous, punaises, agrafes dans les
 murs... le papier adhésif tenant très bien... comme il est
 stipulé sur votre contrat de location.

Calendrier des Fêtes 1988

Février

Samedi 6 - bal Intersociétés

Mars

Samedi 5 - Eric à brac
 Vendredi 11 - Assemblée générale du Comité des Fêtes
 Samedi 12 - Bal masqué - Club de la vallée
 Samedi 19 - Soirée disco - Pompiers.

Avril

Samedi 23 - Soirée ADO - Comité des Fêtes
 Dimanche 24 - Tournoi de tennis à Changé

Mai

Dimanche 29 - Kermesse - Sportive - Amicale

Juin

Dimanche 5 - Rallye - Comité des Fêtes
 Vendredi 24 - Exposition à l'école
 Samedi 25 - Fête de l'école

Juillet

Jeu 14 - Fête nationale

Août

Dimanche 14 - Commémoration de la Libération

Septembre

Dimanche 4 - Méchoui - Comité des Fêtes
 Samedi 17 - Bal pour tous - Pompiers.

Novembre

Dimanche 20 - Exposition du Club de la Vallée

Résultats de la saison Stand Tir

du 19 avril au 27 septembre 1987

Libre dame (sur 200 points)

M^l Lebras 1^o 196 points
 M^l Baillet 2^o 195 points
 M^l Lamarenie 3^o 193 points
 M^l Maury 4^o 168 points

Libre (sur 200 points)

Machils 1^o 200 points
 Jehannet 2^o 199 points
 Benoist 3^o 198 points
 Chartier A. 4^o 197 points
 Blot 4^o 197 points
 Montbarbon 6^o 190 points
 Lebras 7^o 189 points
 Poitrimolt 8^o 187 points
 Maury 9^o 185 points
 Boget 10^o 184 points
 Kamara 11^o 183 points
 Pinta 12^o 182 points

Enfants jusqu'à 16 ans

Chartier D. 1^o 193 points
 Bourdeau 2^o 187 points
 Bigot N. 3^o 185 points
 Binet F. 4^o 182 points
 Jehannet V. 5^o 178 points
 Bigot D. 6^o 161 points

Compétition (sur 160 points)

Machils 1^o 144 points
 Jehannet 2^o 140 points
 Françin 3^o 133 points
 Chartier A. 4^o 131 points
 Lambert S. 4^o 131 points
 Blot 6^o 128 points
 Kamara 7^o 127 points
 Boget 8^o 123 points
 Lebras 9^o 119 points
 Maury 10^o 110 points

Le 27 septembre 87 la saison de tir s'est terminée dans une
 très bonne ambiance autour d'un apéritif et petits gâteaux.
 Remise des coupes et bonnes bouteilles.

Dans la saison, il a été tiré 5.000 cartouches. Aidé par mes
 camarades Amédée Roger et Chartier Alain.

A bientôt pour la prochaine saison.

Jacques POITRIMOLT.

Tous droits de reproduction et de traduction des articles originaux sont réservés pour tous pays. Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

Crédit Agricole



Le bon sens près de chez vous
Agence de MAINTENON
 4, place Aristide Briand

Permanence St-Piat, tous les vendredis
 de 15 h 30 à 16 h 30